

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

2 avril 2024

**Date d'affichage de la
liste des délibérations :**

11 avril 2024

**Objet : Marché de
Réfection des toitures,
des façades et des
éclairages du gymnase
de l'Amitié au Cerey :
Compte-rendu de
délégation donnée au
Maire dans le cadre de
l'article L.2122-21-1 du
Code Général des
Collectivités
Territoriales**

L'AN deux mille vingt-quatre, le **8 avril** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 2 avril, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

M. BAGES, Mme BERTHELEMY, M. BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, Mmes EUERSTEIN, GRENET, M. HEBERT, Mme LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, M. MONNET, Mme MOURNIAC-GILORMINI, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
absente

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Mickaël SEMANA

M. Jean-Pierre BOISSET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre CHASSAING

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
absente

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Bernard MONNET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2024**

QUESTION N° 17

OBJET : Marché de Réfection des toitures, des façades et des éclairages du gymnase de l'Amitié au Cerey : Compte-rendu de délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 19 mars 2024 et la Commission n°4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 25 mars 2024.

Par délibération du 9 octobre 2023, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour signer le marché relatif à la **Réfection des toitures, des façades et des éclairages du gymnase de l'Amitié au Cerey** et plus particulièrement **les lots n°2, 3 et 4**, infructueux lors de la précédente consultation.

La Commission des Marchés à Procédure Adapté (CMAPA) réunie le 29 janvier 2024 a attribué le marché à :

- Lot 02 – Façades : entreprise ARTA pour un montant de 199 915 € HT
- Lot 03 – Panneaux polycarbonate : Entreprise SOPREMA pour un montant de 192 000,37 € HT
- Lot 04 – Eclairage des salles d'activités : Entreprise Société Auvergnate d'Installations Electriques pour un montant de 74 500 € HT

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre acte du présent compte rendu.**

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 8 avril 2024

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).